

BREBION Victor Louis Fcois  
Bégrolles 9 Janvier 1851

Troumé Angers 23. XII 1871  
Minaie " 25. 5. 72  
s/aière " 7. 6. 73  
diacré " 20. XII 73  
prehé " 19. XII. 74

Prof à Combrée  
Bretteux en théo - 13. X: 1874

Vic Thourance octobre 1880  
Cure de Gée 16 Mai 1886  
Cure d'Arme 18. 6. 1890

décède 9 février 1914  
S.B. 236

Vicarié Cholet N.D. août 1876

zwei Tisserand

ceux qui la désirent peuvent nous la demander, nous la tenons à la disposition de tous : mais ce ne sera que pendant le mois de mars qu'il sera opportun de nous la renvoyer — après l'avoir remplie très exactement — et en y joignant un bon certificat du médecin, certificat qui aura plus de valeur parce qu'il sera plus récent.

Et maintenant, échos bénis de Lourdes, chantez, résonnez dans tout notre Anjou. Réjouissez et charmez, attirez et entraînez toute une armée de chauds et fervents pèlerins à la chère Grotte, à la douce Immaculée !

P.-M. MALSOU,

Curé de la Trinité, Chapelain honoraire de N.-D. Lourdes.

### Obsèques de M. l'Abbé Brebion, curé d'Aviré

Le jeudi 12 février, M. l'Archiprêtre de Segré, du haut de la chaire de l'église d'Aviré, laissait tomber de ses lèvres ces graves paroles : « La mort viendra à vous comme un voleur, elle vous surprendra : soyez prêts. » Il ajoutait que maintes fois elles avaient retenti dans l'enceinte sacrée, mais jamais avec autant d'éloquence que le dimanche précédent. M. le Curé d'Aviré avait l'habitude de célébrer deux messes chaque dimanche et de faire entendre chaque fois la parole de Dieu.

Le dimanche 8 février, il dit la première messe et adresse sans fatigue la parole à son peuple. Arrive l'heure de la grand'messe ; il est au poste, alerte et vaillant comme d'habitude. Après l'évangile il monte en chaire et, d'une voix plus sonore encore, semble-t-il, que par le passé, il fait les annonces et adresse à ses paroissiens des compliments bien mérités pour leur assistance aux divers exercices de l'adoration, célébrée le vendredi précédent, quand, tout d'un coup, il s'affaisse, frappé de congestion ! Quelle émotion ! Quel trouble ! On s'empresse autour du cher pasteur. Tous les moyens, mais en vain, sont employés pour le ranimer.

On le transporte péniblement au presbytère. Son confesseur, M. le Curé de Segré, qu'il avait demandé, arrive en toute hâte. Il le trouve fort agité, mais ayant encore sa connaissance. Il le confesse et lui donne l'Extrême-Onction. Puis aussitôt c'est le délire. Le médecin est là aussi, près de lui. Malgré les soins les plus dévoués et les plus énergiques le lundi soir, la mort avait fait son œuvre et M. l'abbé Brebion était entré dans son éternité ! Ses obsèques furent célébrées au milieu d'un grand concours de peuple, car, on peut bien dire que toute la paroisse était présente, ayant à sa tête le Conseil paroissial, M. le Maire et son Conseil, apportant ainsi au vénéré pasteur un témoignage irrécusable d'amour et de reconnaissance ; M. l'Archiprêtre de Segré et les prêtres du canton, des confrères de cours : MM. Marsille, Préaubert, Grimault, M. le Curé de Meigné-le-Vicomte, M. le Curé de Saint-Léger, M. le Curé des Alleuds, M. le Curé de Saint-Léonard, M. le Curé de Thouarcé sont là, tous unis dans un même sentiment d'affection et de prières.

La procession, à la tête de laquelle marchait l'école libre, se déroula majestueuse et émouvante depuis le presbytère jusqu'à l'entrée du

bourg. Après l'office la messe fut chantée par M. l'abbé Lorin, curé de la Jaillette.

Avant la conduite au cimetière, M. le Curé de Segré retrace à grands traits et en termes délicats la vie du regretté défunt.

M. l'abbé Brebion est né à Bégrolles, le 9 janvier 1851, de parents chrétiens. De bonne heure la voix de Dieu se fait entendre à son jeune cœur. Il arrivait au collège de Combrée en sixième avec une pléiade d'élèves envoyés par le bon M. de Mergot, curé d'Andrezé. Là, comme plus tard, au Grand-Séminaire, il travaille sérieusement pour acquérir la science qui rend le prêtre savant et capable de remplir avantageusement son difficile et redoutable ministère. Au collège comme au séminaire, et toute sa vie, il s'est distingué par sa bonne humeur et son caractère enjoué, source de fidèles et nombreuses amitiés.

C'est Combrée qui a les prémices de son ministère, puis, c'est N.-D. de Cholet; puis, c'est Thouarcé; puis, c'est Gée, comme curé. Partout il laissa des empreintes solides de son passage. Mais, c'était à Aviré qu'il lui était réservé d'exercer plus particulièrement et plus fructueusement son zèle pendant vingt-quatre ans.

La paroisse était quelque peu en langueur à cause de l'âge et de la maladie du bon M. Fournier. Le 16 juin 1890, M. Brebion faisait son entrée solennelle. On se rappelle encore avec plaisir l'arrivée de ce jeune curé, plein de vie et d'entrain. Oui, désormais quelle vie dans les catéchismes, dans les réunions privées ou publiques ! Quel déploiement de pompe dans les cérémonies liturgiques ! Chœur de jeunes gens et d'hommes, chœur de chanteuses, tout surgit comme par enchantement. Avec quel talent il savait aussi les diriger et les entraîner ! Quelle belle et forte voix ! Il en était fier et il aimait à s'en servir pour la gloire de Dieu. Chaque année, dans les réunions de son cours, on était heureux d'entendre son *Tu es sacerdos* chanté avec enthousiasme.

S'il aimait les cérémonies, il aimait non moins son église. Il souffrait de l'état de délabrement intérieur du saint lieu. Mais, bientôt, les ressources sont trouvées, les ouvriers à l'œuvre et l'église est enrichie d'une nouvelle parure qui la rend digne de l'Hôte divin qui veut bien l'habiter.

Il semble que ces vœux sont comblés sans difficultés et que les épreuves étaient réservées aux autres.

Cependant, il faut à toute œuvre, pour qu'elle soit durable, l'empreinte de la croix. Il l'a connue : elle a été dure, mais elle s'est changée en victoire.

Ce qu'ils appellent la loi de Séparation, qui a fait couler tant de larmes et abrité tant d'injustices, l'a frappé comme les autres.

Le voyageur qui vient de Segré au petit bourg d'Aviré aperçoit, à droite, en arrivant, à l'écart de la route, une jolie petite maison, c'est l'école libre qu'il a fait construire à ses frais pour conserver l'âme des enfants.

Cher Pasteur, que vous restait-il encore à faire ? Il semble que vous n'aviez plus qu'à jouir de la récompense. Eh bien ! elle est venue... subitement. Le Seigneur vous a dit : Bon et fidèle serviteur, le temps de l'épreuve et de la peine est fini, viens maintenant te reposer et partager mon bonheur. Et vous avez pu répondre la parole de l'Apôtre :

J'ai combattu le bon combat; j'ai gardé la foi, oui, ô mon Dieu, donnez-moi la couronne. X.

---

## NOUVELLES DIVERSES

---

### Le Régime scolaire à l'Étranger : en Suisse

1° Le régime scolaire helvétique est libéral et suffisamment décentralisé. — Si la Constitution fédérale place l'école primaire sous la direction exclusive de l'autorité civile, elle reconnaît à toutes personnes la capacité d'enseigner; d'autre part, seules les grandes lignes du régime scolaire sont imposées à toute la Suisse par la Constitution fédérale; pour le reste, chaque canton garde son autonomie et légifère en toute liberté;

2° L'école, en Suisse, est d'inspiration chrétienne; la neutralité entre les diverses confessions n'exclut ni la prière de l'écolier ni l'enseignement de la religion. — En fait, vingt cantons, sur vingt-deux, placent la religion en première ligne comme matière d'enseignement. A Neuchâtel et à Genève, la religion est laissée au soin des familles; mais les locaux scolaires restent, après l'heure de la classe, à la disposition des représentants de tous les cultes;

3° La Constitution fédérale prescrit que les « adhérents de toutes les confessions religieuses doivent pouvoir fréquenter l'école publique sans être froissés dans leurs croyances chrétiennes et leur liberté de conscience ». La neutralité est ainsi entendue partout en Suisse; le respect des croyances de l'enfant ne subit aucune atteinte. Toute plainte des parents à cet égard est reçue par les inspecteurs, qui la transmettent au département de l'Instruction publique, et ce dernier entame tout de suite une enquête. Aussi, il n'est pas besoin aux pères de famille de se grouper pour défendre les droits de leurs enfants. D'ailleurs, il semble que l'impartialité de l'instituteur soit grandement facilitée par ce fait qu'il n'a aucun cours de morale à donner, dont aucun manuel tendancieux à expliquer;

4° L'autorité civile autorise tout Suisse qui en fait la demande à ouvrir une école libre. — S'il enseigne à des étrangers ou à des jeunes gens ayant dépassé la période scolaire obligatoire, il est complètement indépendant; s'il enseigne à des Suisses soumis à l'Instruction obligatoire, il doit accepter la surveillance de l'Etat qui contrôle les méthodes employées. L'initiative privée a pu établir en Suisse, non seulement des écoles primaires, mais aussi neuf écoles normales et des écoles complémentaires de commerce. La liberté d'ouvrir des écoles privées se complète par celle d'employer comme professeurs tous les citoyens indistinctement;

5° Les écoles publiques, en Suisse, reçoivent des subventions fédérales, cantonales et municipales. Les écoles libres doivent, en général, se suffire à elles-mêmes, soit par les rétributions scolaires, soit par les souscriptions de leurs fondateurs ou bienfaiteurs.

Le gouvernement helvétique subventionne cependant plusieurs établissements privés d'enseignement professionnel. La répartition

## **BREBION 1025 Victor, Louis, François (1851-1914)**

Combrée (tout) de diocèse d'Angers de à

Combrée (maître d'études) de diocèse d'Angers de 1874 à 1876

Curé de Gée de 1886 à 1890

Curé de Aviré de 1890 à 1914